



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260615-2026-58-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026

DECISION N° 2026-58

Attribution du marché spécifique n°9 « Acquisition et livraison d'un chariot télescopique d'occasion avec reprise d'une tractopelle »

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les articles R.2162-49 et suivants du code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° DEL2024-06-13 du Conseil Municipal du 13 juin 2024 autorisant la passation du système d'acquisition dynamique et la signature des marchés spécifiques ;
- **VU** la consultation en cours de publication depuis le 27 septembre 2024 pour une durée de 4 ans, au BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation mpe76.fr ainsi que sur le site internet de la ville ;
- **VU** les candidatures admises à soumissionner pour la catégorie n°5 ;
- **VU** la consultation du 23 avril 2026 avec une date de remise des offres au 07 mai 2026 ;
- **CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres dans lequel l'offre de l'entreprise MANUCO SERVICES apparaît comme la mieux-disante ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : la conclusion du marché spécifique n°9 « Acquisition et livraison d'un chariot télescopique d'occasion avec reprise d'une tractopelle », tel que défini ci-dessous, selon l'acte d'engagement :

MANUCO SERVICES – ZA La Briqueterie – 76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

Montant HT : 58 600,00 €

TVA : 11 720,00 €

Montant TTC : 70 320,00 €

Montant de la reprise TTC : 10 200,00 €

ARTICLE 2 : Les dépenses sont imputées sur l'exercice 2026, chapitre 21, article 21828, fonction 020.2.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 15 JUIN 2026

Pour le Maire et par délégation,
Benjamin DUCA-DENEUVE

4° adjoint chargé des finances et de
l'évaluation des politiques publiques

